



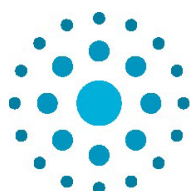
APPEL A PROJETS 2024

CONTRATS DOCTORAUX

Lancement de l'Appel : Mercredi 20 Mars 2024

Clôture : Lundi 22 avril 2024 à midi

Résultats : Vendredi 7 juin 2024





OBJET DE L'APPEL A PROJETS (AAP)

L'École Universitaire de Recherche Sciences Fondamentales et Ingénierie, également dénommée SPECTRUM (<https://spectrum.univ-cotedazur.fr>), s'appuie sur l'excellence de ses laboratoires de recherche pour offrir une **formation pluridisciplinaire de qualité** de niveau Master et Doctorat, riche en connaissances théoriques et en applications pratiques **autour des mathématiques, de la physique, de l'astrophysique, des sciences de la Terre, de la chimie et de l'ingénierie**. Dans cette dynamique, **le travail interdisciplinaire est fortement encouragé et l'excellence disciplinaire requise**. Pour soutenir cette politique, **l'école SPECTRUM offre cette année 4 demi-contrats de thèse IDEX** de 3 ans chacun, en cofinancement avec un partenaire (72 k€ pour chaque une demi-bourse IDEX) **ainsi qu'1 contrat doctoral** sur les technologies quantiques par le projet ANR QuanTEdu-France qui pourrait être entièrement financé s'il ne bénéficie pas de cofinancement.

RÈGLEMENT DE L'AAP

ARTICLE 1 – CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- L'équipe d'accueil doit relever du périmètre des laboratoires de notre école.
- Dans le cas des contrats doctoraux co-financés par notre école, un cofinancement à hauteur de 50% (72 k€) est requis avec reversement obligatoire du partenaire vers UCA.
- Dans le cas du contrat doctoral centré sur les technologies quantiques, un cofinancement est un facteur de réussite important mais n'est pas rendu obligatoire.

ARTICLE 2 – CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS

Le projet de thèse devra remplir au moins un de ces critères au choix :

- ◆ une ouverture à l'international, avec une collaboration forte (co-direction de thèse) avec une université étrangère.
- ◆ un lien industriel et/ou de potentiels développements industriels innovants.
- ◆ être interdisciplinaire dans le périmètre de l'école (entre deux ou plusieurs laboratoires) ou sur le périmètre d'UniCA.
- ◆ être disruptif de façon à ce qu'il fasse l'objet d'un dépôt aux appels à projets ANR ou ERC durant la thèse ou au plus tard, à la fin de la thèse.

Dans l'évaluation de cet AAP seront pris en compte tous les points suivants :

- La qualité scientifique du projet présenté (Cf. pièces à fournir pour le projet de recherche - article 3 de l'AAP).



- La qualité de l'encadrement (Cf. pièces à fournir par l'encadrant - article 3 de l'AAP. La disponibilité du/des encadrant(s) par rapport aux autres encadrements en cours sera également un facteur d'appréciation).
- L'excellence des candidats potentiels (Cf. pièces à fournir par le candidat - article 3 de l'AAP).

ARTICLE 3 – LISTE DES PIÈCES CONSTITUANT LE DOSSIER

Le dossier doit être rédigé **en anglais**.

- **Concernant le projet de recherche :**
 - ◆ Résumé du projet en une demi-page.
 - ◆ Présentation de 6 pages maximum (décrivant notamment les enjeux, l'originalité, la faisabilité technique en prenant en compte la durée du contrat de 3 ans et les étapes clés du projet) incluant la bibliographie et précisant l'éventuel potentiel de développement industriel innovant.
 - ◆ Une lettre d'engagement du cofinanceur (72 k€ pour une demi-bourse) qui spécifie que le reversement des fonds vers UCA sera effectif en cas de succès à cet AAP. En cas d'impossibilité, veuillez prendre auprès de la direction de l'école (eur-spectrum.direction@univ-cotedazur.fr).
- **Concernant l'encadrement :**
 - ◆ CV de l'encadrant et de l'éventuel co-encadrant (2 pages maximum par CV).
 - ◆ Liste des principales publications au cours des 3 dernières années et portage des projets dans les domaines visés.
 - ◆ Lettre de recommandation du directeur du laboratoire ou de l'équipe qui aura la responsabilité d'accueillir la personne sélectionnée.
- **Concernant le candidat (date butoir le 20 mai 2024) :**
 - ◆ CV des candidats potentiels (avec nom).
 - ◆ Relevés de notes de M1 et M2 et classement (si applicable) de licence et de master.
 - ◆ Lettre de motivation (1 page).
 - ◆ Deux lettres de recommandation.

Il conviendra de préciser sur la page de garde du dossier quel type de financement est visé. Les dossiers incomplets à la date du 22 avril 2024 ne seront pas pris en considération (exception faite des documents relatifs au candidat qui sont à transmettre par e-mail à ketty.guillouzouic@univ-cotedazur.fr au plus tard le 20 Mai 2024).



ARTICLE 4 – EVALUATION DES DOSSIERS

Les étapes d'évaluation sont les suivantes :

- Pré-sélection des dossiers par une sous-commission du CoSP de l'école avec la collaboration de membres de QuantAzur pour le financement concerné.
- Entretien oral des encadrants de thèse présélectionnés avec des membres de la sous-commission de l'école et de QuantAzur pour le financement concerné.
- Entretien oral de l'étudiant sélectionné par l'encadrant de thèse avec le/la responsable du champ disciplinaire concerné de l'École Doctorale Sciences Fondamentales et Appliquées (EDSFA).
- Validation par les Comités de pilotage de l'école et de QuantAzur pour le dossier s'inscrivant sur le périmètre des technologies quantiques entre le 4 et le 6 juin 2024.

ARTICLE 5 – CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS

- 20 mars 2024 : lancement de l'appel.
- **22 avril 2024** à midi : date limite de réception des dossiers (identique à celle du concours aux contrats doctoraux ministériels d'UniCA).
- 15 mai 2024 : notification des projets présélectionnés pour l'audition des encadrants de la thèse.
- **Du 21 au 22 mai 2024** : auditions des encadrants de thèse présélectionnés.
- 23 mai 2024 : notification du classement final aux encadrants de la thèse.
- **Du 27 au 29 mai 2024** : auditions (éventuellement par visioconférence) des étudiants sélectionnés par l'encadrant de thèse par le/la responsable du champ disciplinaire concerné de l'EDSFA.
- Du 5 au 7 juin 2024 : notification aux candidats de l'attribution de la bourse.
- **11 juin 2024** : date limite d'acceptation de la bourse.
- 12 juin 2024 : affichage et communication des résultats.

ARTICLE 6 – MODALITÉS DE SOUMISSION

- Les dossiers de candidature soumis devront être signés par le Directeur/la Directrice de l'Unité de Recherche du porteur de projet.
- Les dossiers de candidature doivent être déposés sous la plateforme Nuxeo [en cliquant sur ce lien](#).
- L'ensemble des documents demandés doivent être rassemblés et concaténés dans un seul fichier PDF dénommé selon le schéma suivant : *NOM du porteur_Acronyme du projet_2024.pdf*



ARTICLE 7 – MODALITÉS DE RECRUTEMENT ET DE FINANCEMENT

- Contrats à durée déterminée de trois ans avec prise d'effet au plus tard au 1^{er} décembre 2024. En cas d'impossibilité, veuillez prendre auprès de la direction de l'école (eur-spectrum.direction@univ-cotedazur.fr).
- L'employeur sera Université Côte d'Azur (UniCA). L'intégralité des cofinancements devront donc être reversés à UniCA. En cas d'impossibilité, veuillez prendre auprès de la direction de l'école (eur-spectrum.direction@univ-cotedazur.fr).
- L'étudiant devra impérativement résider à proximité du laboratoire d'accueil pendant la durée du contrat (exception faite des cotutelles). Le lieu de résidence doit ainsi permettre de se rendre quotidiennement au laboratoire.
- Le montant du salaire brut mensuel sera approximativement de 2500€ brut.

ARTICLE 8 – NON CUMUL

Ces bourses de thèse individuelles ne sont pas cumulables avec d'autres financements.

Les candidats retenus devront donc travailler à 100% de leur temps sur le projet de recherche sélectionné, exception faite pour des charges éventuelles d'enseignement dans les formations de l'école et de l'Institut QuantAzur avec l'obligation d'enseigner 64h équivalent TD par an.

ARTICLE 9 – CHANGEMENT DE SITUATION

Le cas échéant, il appartiendra à la personne recrutée de notifier tout changement de situation administrative qui pourrait intervenir pendant la durée de son contrat (notamment en cas de recrutement en CDI ou comme fonctionnaire).

Contact : *Ketty Guillouzouic, Project Manager* : Ketty.GUILLOUZOUIC@univ-cotedazur.fr / 04 89 15 00 27